

**CAHIER DE CHARGES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN
SYSTÈME INTÉGRÉ DE VISIOCONFÉRENCE ET DE TÉLÉPHONIE IP A LA
CRRH-UEMOA**

JUILLET 2018

SOMMAIRE

I.	OBJET DE LA CONSULTATION	2
II.	PRESENTATION DE LA CRRH-UEMOA	2
III.	GENERALITES	2
V.	DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS	3
VII.	MODALITES DE SOUMISSION	122

I. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent cahier des charges définit le cadre général et les modalités pratiques régissant la présente consultation relative à la fourniture d'équipements et de prestations nécessaires à la livraison, l'installation, la mise en service et la maintenance d'un système intégré de visioconférence et de téléphonie IP à la CRRH-UEMOA.

II. PRESENTATION DE LA CRRH-UEMOA

La CRRH-UEMOA est le fruit d'une coopération entre les institutions de l'UEMOA pour la mise en place d'un marché hypothécaire régional dans les pays de l'UEMOA.

Créée en 2010, elle a démarré ses activités opérationnelles en 2012. A date, l'actionnariat de la CRRH-UEMOA compte cinquante-six (56) banques commerciales, avec deux institutions régionales de financement du développement (BOAD et BIDC), une institution continentale de promotion et de financement de l'habitat (Shelter Afrique) et la Société Financière Internationale (SFI). Le capital de la CRRH-UEMOA au 30 juin 2018 est de 9 143 M FCFA.

La CRRH-UEMOA mobilise des ressources sur les marchés financiers à travers des emprunts obligataires et autres valeurs mobilières, ou auprès de partenaires au développement pour le refinancement de ses banques actionnaires.

A date, elle a émis 7 emprunts obligataires pour un montant total de 132 milliards de F CFA et mobilisé 102 milliards de FCFA auprès des partenaires au développement pour le refinancement de l'habitat dans l'UEMOA.

Pour plus d'informations, se référer au site web **www.crrhuemoa.org**

III. GENERALITES

Pour lui permettre d'atteindre ses objectifs, la CRRH-UEMOA s'est résolument engagée dans la modernisation de son système d'information et de communication.

Ainsi, la CRRH-UEMOA a décidé de mettre en place un système intégré de visioconférence et de téléphonie IP afin de faciliter les échanges avec ses clients et partenaires.

Le présent cahier des charges décrit les besoins de la CRRH-UEMOA relatifs à l'acquisition, l'installation et la configuration d'un système intégré de visioconférence et de téléphonie IP.

L'objectif de la consultation basée sur ce cahier des charges est de sélectionner une société qualifiée ayant l'agrément d'un constructeur de renom spécialisé dans les équipements et les prestations à fournir. La société doit surtout disposer d'une solide expérience dans leur installation et configuration dans un réseau semblable à celui de la CRRH-UEMOA. Cette société devra assurer à la CRRH-UEMOA une disponibilité de ses techniciens hautement qualifiés (certifiés sur les équipements à fournir) pour répondre à l'ensemble des besoins détaillés dans le présent document.

Cet appel d'offre est destiné aux sociétés ayant un agrément de niveau élevé dans le domaine de la fourniture, l'installation et la configuration des équipements de visioconférence et de téléphonie IP, avec le constructeur. Les documents prouvant l'expertise des soumissionnaires ainsi que le niveau d'agrément avec le constructeur doivent être inclus dans l'offre du soumissionnaire.

Le non-respect des critères ci-après est éliminatoire :

- ▶ L'aptitude prouvée à fournir l'ensemble des prestations attendues et décrites dans le présent cahier des charges sera établie. Tout manquement entraînera le rejet de l'offre. Il est en effet attendu un service de qualité respectant les normes exigées par le constructeur des équipements à fournir, en matière d'intégration dans un réseau informatique d'une taille égale ou supérieure à celle de la CRRH-UEMOA ;
- ▶ l'ensemble de la documentation produite par le titulaire du marché doit être autant que faire se peut en langue française ;
- ▶ le chef de projet et le responsable de chantier ainsi que les techniciens intervenants au titre des prestations attendues doivent être autant que faire se peut francophones ;
- ▶ une copie récente et valide du niveau d'agrément du prestataire en matière de vente et d'intégration des équipements à fournir doit être incluse dans l'offre du soumissionnaire ;
- ▶ le non-respect de la date et heure limites de dépôt des offres à la CRRH-UEMOA, mentionnées dans la lettre de consultation .

IV. DESCRIPTION DE L'EXISTANT

Le réseau de la CRRH-UEMOA est un réseau plat connecté à une liaison ADSL de 20 Mbits du fournisseur Togo Telecom. Les serveurs et les postes de travail sont gérés par un annuaire Active Directory de Microsoft. Le bâtiment de la CRRH-UEMOA (abritant les bureaux) est connecté au bâtiment de la BOAD (abritant les serveurs) par une liaison fibre optique. En outre, la CRRH-UEMOA dispose d'un réseau Wifi basé sur la technologie de CISCO avec deux points d'accès ainsi que d'un contrôleur.

Un schéma du réseau est présenté en Annexe.

Le Prestataire précisera si le réseau existant et le débit de la liaison ADSL sont compatibles avec les équipements de visioconférence qu'il propose et la qualité demandée par la CRRH-UEMOA. Sinon, il proposera le cas échéant les améliorations (équipements, configurations...) à apporter pour que ses équipements apportent la qualité de service et les prestations recherchées.

Par ailleurs, le prestataire procédera à la configuration d'un VLAN spécifique dédié à la gestion du système intégré.

V. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS

5.1. Généralités

Le présent marché a pour objet l'acquisition, l'installation et la configuration d'un système intégré de visioconférence et de téléphonie IP au siège de la CRRH-UEMOA.

Le prestataire devra veiller à la compatibilité de sa proposition technique avec l'infrastructure existante, notamment concernant le câblage. Les câblages physiques ne seront pas modifiés dans le cadre de ce marché. Le câblage existant sera utilisé. Il appartient au soumissionnaire de s'assurer de sa conformité.

Néanmoins, le fournisseur devra fournir un switch PoE de pour l'interconnexion des téléphones IP ainsi qu'un coffret réseau mural pour accueillir le switch et les autres équipements du système.

Les matériels livrés par le prestataire sont neufs et en état de sortie d'usine. Toutes les précautions nécessaires devront être mises en œuvre en cours de travaux pour assurer le parfait état de conservation des matériels tant pendant le stockage que durant le montage.

En complément des indications données dans les paragraphes précédents, le périmètre de la prestation comprend au minimum :

- ✓ la fourniture et l'installation d'un Appliance ayant une double fonctionnalité de visioconférence et de call manager ;
- ✓ la fourniture de terminaux de visioconférence (écran, caméra, microphones...) et de téléphone IP ;
- ✓ la fourniture d'une passerelle pour la téléphonie mobile ;
- ✓ le raccordement de l'installation au réseau Togo Telecom et la gestion des lignes;
- ✓ les aménagements éventuellement nécessaires de l'infrastructure de réseau téléphonique ;
- ✓ le raccordement de la solution au réseau internet ;

La prestation inclue également :

- ✓ les matériels, logiciels et accessoires (même s'ils ne sont pas expressément mentionnés aux présents termes de référence) nécessaires pour que les installations soient en ordre de marche au jour de la mise en service ;
- ✓ l'étiquetage et la mise en ordre de marche de terminaux téléphoniques ;
- ✓ les essais et mises au point nécessaires pour mettre les installations en parfait état de fonctionnement et les livrer conformes aux spécifications des présents termes de référence ;
- ✓ les opérations de nettoyage en fin de chantier ;

Une visite du site devra être effectuée. Aucun devis supplémentaire lié à la méconnaissance des locaux ou des installations présentes ne sera accepté.

5.2. Spécifications techniques de la visioconférence

L'objectif du système de visioconférence est de :

- Faciliter la mise en place de réunions de travail (conseil d'administration, comité d'engagement...), de formations, de conférences etc. entre la CRRH-UEMOA et ses différents partenaires où qu'ils soient dans le monde et pour un nombre minimum de 20 personnes;
- Réduire les coûts liés au déplacement mais aussi permettre un partage et une communication

entre la CRRH-UEMOA et ses partenaires à l'étranger et ce avec au minimum 20 points distants en simultanée.

Le système doit permettre :

- Une qualité vidéo et audio fluide
- Une interactivité : interaction entre les divers interlocuteurs
- Synchronisme : les échanges ont lieu en temps réel ;
- la simplicité d'exploitation du système (terminaux et système d'administration) par le personnel de la CRRH-UEMOA ;
- la disponibilité du service ;
- la sécurité (accès réseau et contenu) ;
- l'optimisation des coûts d'installation, d'exploitation et de maintenance du système ;
- l'évolutivité du système.

La visioconférence sera située dans la salle de réunion de la CRRH-UEMOA.

5.2.1 Spécifications du système

Le système est destiné à mettre en relation par visioconférence un groupe de personnes en multipoint avec plusieurs sites distants externes. Ce dispositif doit permettre de voir et de parler aux interlocuteurs. Il doit avoir les caractéristiques suivantes :

- offrir la possibilité de diffuser vers les autres sites ce qui est affiché sur l'écran d'un PC avec la qualité nécessaire.
- disposer d'un outil d'administration permettant la gestion des conférences, leur enregistrement et leur reproduction.
- doit pas altérer la sécurité du réseau (accès et contenu) ni les performances des services existants.
- permettre une évolutivité des fonctionnalités et des capacités de visioconférence.

Le système proposé doit répondre aux fonctionnalités minimales suivantes :

- terminal autonome ;
- caméra haute définition ;
- microphone adapté à la taille de la salle ;
- pilotage par dalle tactile ou télécommande simplifiée ;
- interface en français ;
- adaptation automatique aux variations de débit disponible sans coupure ;
- partage de document ;
- mode « Ne pas déranger ».

Le système proposé doit répondre aux caractéristiques techniques minimales suivantes :

Camera	Mobile avec pilotage local ou distant Zoom x10 Pré-selection de positions
Entrée vidéo	4 entrées vidéo HD DVI/HDMI/VGA
Sortie vidéo	2 HD pour 2 écrans /vidéoprojecteurs
Entrée sonore	2 entrées ligne équilibrée (Phoenix) 4 HDMI via entrées vidéo 1 micro omnidirectionnel couvrant 50m2
Sortie sonore	1 haut-parleur couvrant 50 m2
Qualité vidéo	HD 1280 x 720 pixels à 60 images/s Full HD 1920 x 1080 pixels à 60 images/s
Normes vidéos	H.261, H.263, H.264, H.239
Normes audios	G.711, G.722, G.728, G.729, MPEG-4-AAC-LC
Protocoles réseau	H323 et SIP
Interface réseau	Ethernet 10/100
Sécurité	- Mot de passe administrateur - Chiffrement

5.2.2 Description des terminaux

Le terminal doit être composé au minimum:

- d' une caméra motorisée (orientation et zoom) pilotée par télécommande ;
- d'un écran LCD 60' minimum avec support mural
- d'un dispositif sonore (microphone/pieuvre et système d'écoute) permettant la bonne compréhension des interlocuteurs (annulation d'écho, et de bruits parasites, duplex intégral avec les autres sites) ;
- d'au minimum une entrée permettant le branchement d'un ordinateur pour la diffusion de contenu (présentation PowerPoint, Excel, Graphiques, contenu multimédia etc...) :
- d'au minimum une sortie permettant la projection par vidéoprojecteur ;
- d'une sortie permettant de se connecter à un amplificateur sonore ;
- différentes possibilités d'affichage simultané des correspondants et de la diffusion de contenus ;

5.2.3 Autres fonctionnalités attendues

- Appel simple : le système proposé doit permettre de réaliser des visioconférences entre plusieurs participants (au minimum 20 sites simultanément) utilisant un équipement de salle dédiée. Il doit permettre des appels point à point entre des systèmes accessibles depuis internet.
- Le système devra être compatible avec le dispositif en ligne Webex de Cisco pour permettre aux participants de se connecter aux réunions via cette plateforme
- Annuaire: le système proposé doit permettre l'accès à un annuaire global comprenant les équipements de salles déjà contactés. Il doit permettre de définir une liste de favoris.
- Sécurité: le système proposé doit être fiable et tenir compte de l'infrastructures dans laquelle il va prendre place (réseau, équipement, débit...). Il doit faciliter la traversée des sessions de visioconférence dans l'architecture existante, sans remettre en cause le niveau de sécurité existant.

- Partage de document: le système proposé doit permettre la gestion d'un double flux, image du correspondant et image d'un document partagé, quel que soit le type d'appel.
- Enregistrement: la solution proposée doit permettre l'enregistrement de sessions de réunions.
- Gestion / exploitation: le système proposé doit permettre la gestion simple de l'ensemble des terminaux. Il doit répondre aux fonctionnalités de gestion minimales suivantes :
 - accès et authentification de plusieurs profils ;
 - configuration sécurisée des systèmes terminaux et infrastructure ;
 - rapport journalier, hebdomadaire, mensuel, sur les consommations de capacité sur les éléments de services (pont Multi-participant, nombre et durée des appels ...)
 - mise à jour automatique des terminaux.
- Evolutivité : Le système doit pouvoir évoluer facilement en capacité (avec l'ajout de visioconférence pour des usagers nomades), en fonctionnalités (profiter des récentes évolutions).

5.3. Spécifications techniques de la Téléphonie IP

Le système intégré doit fournir des fonctions de call manager pour la gestion de la Téléphonie IP pour au moins 100 utilisateurs. Il devra être accompagné:

- ✓ **d'un module réseau voix** pouvant gérer une ligne pour un minimum de 24 utilisateurs (une ligne par utilisateur) en interconnectant le système au réseau téléphonique de Togo Telecom ;
- ✓ **d'une passerelle GSM de 2 cartes SIM.**

Ses modules d'exploitation et de gestion sauront gérer, (de base sans addition de cartes ou achat de logiciel supplémentaire), des accès multi-opérateurs avec notamment la fonction de routage des appels au moindre coût ainsi que la messagerie vocale. Il devra disposer d'un module de taxation et de répartition des appels suivants les utilisateurs (numéro appelé, durée, coût moyen...)

Son administration devra pouvoir se faire via un interface web depuis une ou plusieurs stations distantes (PC sous Windows) reliées au réseau local de la CRRH-UEMOA.

5.3.1 Fonctionnalités

La solution de Téléphonie IP proposée devra prendre en charge les fonctionnalités téléphoniques minimales suivantes :

Gestion des appels	Requis	En Option
Appels vers les services d'urgence	X	
Conférence à plusieurs	X	
Conférence jusqu'à 20 participants internes et/ou externes	X	
Double appels	X	

Va et vient	X	
Interception	X	
Ne pas déranger : sur appel entrant interne (hors PO) et externe	X	
Sélection directe à l'arrivée (SDA)	X	
Protection contre les renvois d'appels	X	
Renvoi d'appel immédiat (au choix sur messagerie vocale, sur standard, sur autre poste)	X	
Renvoi d'appel sur non réponse (au choix sur messagerie vocale, sur standard, sur autre poste)	X	
Renvoi d'appel sur occupation (au choix sur messagerie vocale, sur standard, sur autre poste)	X	
Communicator (les softphones)		X
Transfert supervisé	X	
Supervision de postes	X	
Filtrage des appels des postes supervisés	X	
Filtrage patron / secrétaire	X	
Filtrage multi patron / multi secrétaire	X	
Groupe d'appels avec distribution à minima cyclique et parallèle	X	
Groupe d'appels avec file d'attente	X	
Musique ou message personnalisable sur mise en garde/sur occupation/sur acheminement/sur appel mis en attente	X	
Musique de dissuasion jouée en cas de file d'attente pleine	X	

Numérotation / Affichage sur le poste TEL	Requis	En Option
Attribution de numéro (SDA)	X	
Numérotation abrégée	X	
Attribution de numéros d'extension multiples par poste	X	
Visualisation du journal des appels (appels non répondus, appels sortants, appels entrants)	X	
Accès à l'annuaire entreprise ou personnel /Appel depuis l'annuaire	X	
Masquage du numéro (à la demande ou permanent)	X	
Mémorisation du dernier appel	X	
Présentation du nom pour les appels internes	X	
Présentation du nom de l'appelant sur numéros courts	X	
Présentation du numéro appelant	X	

Sécurité	Requis	En Option
Verrouillage du téléphone (par code)	X	
Cryptage des flux voix		X
Cryptage de la signalisation		X

L'interface Administrateur devra prendre en charge au minimum les fonctionnalités téléphoniques suivantes :

Configuration des paramètres utilisateurs	Requis	En Option
Création / Modification / Suppression d'un utilisateur	X	
Affectation d'un profil de restriction d'appels	X	
Affectation d'un profil de restriction de renvois	X	
Affectation d'un profil utilisateur (ex : Directeur, secrétaire)	X	
Affectation d'extension supplémentaire pour un même utilisateur	X	
Affectation d'un numéro de réception de fax	X	

Configuration des paramètres globaux	Requis	En Option
Affectation d'une musique de mise en garde	X	
Affectation d'une musique d'occupation	X	
Affectation d'une musique d'acheminement	X	

Gestion des groupes d'utilisateurs	Requis	En Option
Configuration de groupes d'utilisateurs ayant les mêmes restrictions d'appels et de renvois	X	
Configuration de groupes d'interception	X	

Groupes d'appels	Requis	En Option
Configuration de groupes d'appels mono ou multi site	X	
Gestion de file d'attente	X	
Affectation de musiques d'attente et de dissuasion personnalisées	X	
Choix d'un mode de distribution d'appel (linéaire, cyclique, parallèle)	X	

5.3.2. Terminaux téléphoniques

Le Prestataire devra proposer au moins une gamme de trois terminaux IP de même marque que celle du système:

- ✓ Un terminal d'entrée de gamme basique installé aux utilisateurs ayant un usage faible de la téléphonie,
- ✓ Un terminal de gamme intermédiaire proposé pour les managers. Ce poste devra être doté d'au

moins 8 touches programmables libres pour la composition de numéros personnalisables, d'une fonction main libre et d'une prise casque.

- ✓ Un terminal de type standard téléphonique. Ce standard doit permettre de :
 - recevoir des appels extérieurs et les transmettre à tous les postes téléphoniques internes
 - mettre en garde individuellement une ou plusieurs lignes
 - intervenir en tiers sur une communication, donner des renseignements, router différents appels, plus toutes les autres fonctions traditionnelles d'un standard

L'équipement du poste du standard inclut un casque combiné.

Tous les terminaux doivent répondre aux caractéristiques minimales suivantes :

- ✓ afficheur numérique
- ✓ touches personnalisables au minimum
- ✓ prise de ligne sans décrocher
- ✓ possibilité d'appel mains-libres
- ✓ répertoire de numéros abrégés personnels
- ✓ un switch incorporé permettant la connexion d'un pc directement au téléphone
- ✓ possibilité de configurer des VLAN (pour différencier les réseaux PC et téléphonie)

Terminaux IP	Quantité
Manager	2
Basique	17
Standard	1

Les terminaux IP devront tous être fournis avec pour chacun un cordon réseau catégorie 7 de 3m minimum permettant de le relier à une prise réseau RJ45

5.3.3. Téléphone de conférence

Le prestataire proposera un équipement d'audioconférence pour la salle de réunions avec microphone. Cet équipement devra permettre d'organiser des audioconférences avec la fonctionnalité **MEET ME (les participants à la conférence pourront y accéder en composant le numéro de téléphone et un code d'accès)**.

Téléphone de conférence	Quantité
Salle de réunion + Bureau du Directeur Général	2

Le prestataire décrira en détail toutes les facilités offertes par son système et mises à la disposition des utilisateurs.

La description précisera en plus du mode d'emploi, les éventuelles limitations quantitatives ou de simultanéité ainsi que les incompatibilités.

VI. PRESTATIONS ATTENDUES

Le marché est passé pour un service clé en main. À ce titre, il comprend la livraison des équipements, l'installation et la configuration, le test de fonctionnement, la fourniture de la documentation, la garantie et la maintenance ainsi que la formation.

Les éléments qui suivent décrivent de façon détaillée les prestations générales attendues, que le titulaire est tenu d'assurer au titre du marché qui lui est confié.

6.1. Livraison des équipements

Le Prestataire fournira tous les équipements et logiciels nécessaires au bon fonctionnement du système et assurera leur livraison dans les locaux de la CRRH-UEMOA.

6.2. Au titre de l'installation et de la configuration

Le Prestataire effectuera toutes prestations d'installation et de de configuration du système, en vue d'assurer la mise en service de manière transparente.

6.3 Test de fonctionnement

Le Prestataire effectuera tous les tests nécessaires de bon fonctionnement du système installé. Entres autres la qualité de service mise en œuvre et plus particulièrement : l'intégration audio et vidéo dans la salle ; l'interactivité entre 2 salles (partage d'écrans et de documents), le fonctionnement du réseau téléphonique et de façon générale, de l'ensemble des caractéristiques et exigences fonctionnelles stipulées dans le présent cahier des charges.

6.4 Au titre de la documentation

Le titulaire devra fournir, un exemplaire du dossier complet en langue française au format papier et un exemplaire au format dématérialisé, comprenant notamment, une copie des différentes configurations, la nomenclature de tous les équipements et logiciels mis en œuvre, les notices techniques complètes, ainsi que les plans, schémas et synoptiques des raccordements.

6.5 Au titre de la formation

Une formation sera dispensée à l'administrateur du système ainsi qu'aux utilisateurs simples. Elle concernera les services, les matériels et logiciels fournis et installés. Cette formation devra porter sur :

- La structure des installations exécutées,
- Sur le logiciel d'exploitation,
- Les manœuvres autorisées à effectuer,
- Les mesures à prendre en cas d'incidents ou d'accidents ainsi que le petit dépannage.

6.6 Au titre de la garantie

Une garantie pièces, main d'œuvre et dépannage d'au moins un an, est assurée par le titulaire à l'issu de la réception provisoire. Les conditions particulières seront à préciser dans l'offre.

VII. MODALITES DE SOUMISSION

Les offres devront parvenir à la CRRH-UEMOA sous pli fermé contenant deux (02) enveloppes. Toutes les offres seront considérées comme des engagements contractuels et les soumissionnaires doivent en conséquence dater et signer l'ensemble des pièces constitutives de leur offre ainsi que l'intégralité des documents constitutifs de l'appel d'offres.

7.1. Enveloppe n°1: Offre technique

Cette enveloppe contiendra les éléments suivants:

A. Présentation

A1. Présentation de la société

- présentation générale ;
- références de la société (y compris les agréments avec les constructeurs) ;
- références de projets similaires (indiquer les références du contact chez le client) ;
- références financières (c.a. et résultats des trois derniers exercices) ;
- composition et références de l'équipe technique ;
- personne chargée du dossier.

A2. Pièces administratives

- un certificat d'inscription au registre du commerce ;
- une attestation datant de moins de trois (03) mois certifiant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de l'administration fiscale;
- une attestation datant de moins de trois (03) mois certifiant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de la sécurité sociale ;
- attestation de non faillite ;
- documents attestant un partenariat avec les constructeurs des matériels proposes ;
- certificat de visite du site

B. Proposition technique

B.1. Synthèse de l'offre globale

Avis et remarques

B.2 offre technique (pour chaque matériel)

- composition détaillée de l'offre de base ;
- description technique ;
- prestations associées (installation, tests, ...) ;

- planning prévisionnel d'exécution
- garantie et service après-vente;

C. Actualisation des offres

Compte tenu des évolutions technologiques du marché des équipements de sécurité, il peut être demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour répercuter les évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (6) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et l'adjudication définitive du marché.

7.2. Enveloppe N° 2 : offre financière

- Offre financière (à établir en FCFA)
- Devis détaillé des équipements, (suivant tableau à la fin du présent document)
- offre de base, (prix détaillé de chaque élément) ;
- offre pour les options éventuelles des équipements, (prix détaillé de chaque option) ;
- coût des autres prestations ;
- coût des options
- frais de transport et d'assurances.

Ces deux (02) plis en **cinq (5) exemplaires** seront mis dans un grand pli fermé portant la mention suivante :

"CONSULTATION POUR LE RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME INTEGRE DE VISIOCONFERENCE ET DE TELEPHONIE A LA CRRH-UEMOA "
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE.

Aucune mention permettant d'identifier le soumissionnaire ne doit figurer sur ce pli.

Ce grand pli unique sera déposé au secrétariat de la :

CRRH-UEMOA
Immeuble BOAD
68, Avenue de la Libération
BP : 1172, Tel : 22 23 27 22
Lomé TOGO

La date limite de remise ou de réception des offres est fixée au **6 août 2018 à 17 H 30 minutes (GMT).**

7.3. Clauses générales

- Complément d'information

En vue de l'élaboration de leurs propositions et dans le cas où le dossier d'appel d'offres présenterait une difficulté d'interprétation, les soumissionnaires pourront demander des informations complémentaires et des précisions par **fax ou e-mail ou se présenter au siège de la CRRH-UEMOA.** Les réponses apportées aux questions seront transmises à chacun des soumissionnaires.

- Conditions de participation

Tout soumissionnaire est tenu de donner la preuve de sa régularité au regard des points suivants :

- inscription au registre de commerce de la ville d'origine,
- acquittement de ses obligations fiscales pour la dernière période d'activité,
- acquittement des cotisations dues au titre de la caisse de sécurité sociale pour la dernière période d'activité,
- attestation de non faillite,
- documents attestant un partenariat avec les constructeurs des matériels proposés.

- Régime de prix

Les prix seront établis en FCFA hors douanes CAF rendu Lomé (en séparant les prix FOB, coûts de transports et les frais d'assurance), matériel acheminé par le fournisseur jusque dans les locaux de la CRRH-UEMOA.

Il convient de noter qu'après adjudication, aucun frais supplémentaire ne pourrait être supporté par la CRRH-UEMOA.

- Durée de validité des offres

Tout soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée minimale de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres

- Preuve et agréments

La CRRH-UEMOA pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements à livrer. Les soumissionnaires revendeurs doivent fournir dans leur soumission la preuve de l'agrément de l'équipementier dont les matériels seront fournis.

- Obligations et responsabilité des parties

Le soumissionnaire pourra, au cas où il serait retenu et à sa demande, bénéficier de l'octroi d'une avance sur commande. Cette avance ne saurait excéder les 50% du montant du marché obtenu. Dans ce cas et après notification de l'adjudication, le soumissionnaire devra produire une caution bancaire personnelle ou solidaire égale au montant de l'avance sur commande et dans un délai de quinze (15) jours francs à partir de la date de notification du marché. La caution sera libérée à la réception provisoire des équipements.

- Délai

Les délais de livraison de l'ensemble des prestations (matériels, configurations, test de fonctionnement et formation) sont de huit (8) semaines maximum à compter de la réception par le soumissionnaire la lettre écrite de notification.

- Conditions techniques de réception

La réception des matériels sera effectuée en trois temps selon la procédure suivante:

- Réception quantitative des équipements commandés;
- Réception provisoire constatant le fonctionnement satisfaisant des équipements fournis et leur conformité au descriptif de l'offre;
- Réception définitive au terme d'une période d'exploitation de douze (12) mois à compter de la réception provisoire et après vérification et validation du service régulier.

- Garantie Conventionnelle

Le soumissionnaire assurera (ou fera assurer par un prestataire agréé à Lomé) la garantie conventionnelle sur site selon les durées standard offertes par les constructeurs. Le soumissionnaire indiquera les coûts additionnels éventuels liés à la gestion de la période de garantie par un tiers représentant agréé sur place à Lomé.

- Pénalités

En cas de retard à la livraison de plus de 5 jours calendaires, le fournisseur sera passible d'une pénalité de 01 pour mille calculé sur le montant du lot concerné par jour calendaire de retard jusqu'à la réception provisoire des équipements.

- Conditions de paiement

Les fournisseurs proposeront leurs meilleures conditions en tenant compte des éléments suivants :

- Acompte de 50% du marché au démarrage après signature du contrat et constitution d'une caution bancaire garantissant la totalité de l'avance;
- 40 % à la recette provisoire et libération de la caution d'avance de démarrage;
- 10 % à la réception définitive et un an après la réception provisoire.

- Critères d'évaluation et de jugement des offres

Les offres des soumissionnaires seront évaluées selon les critères ci-après :

- Strict respect du cahier des charges et du plan de présentation ci-dessus ;
- Clarté et précision de l'offre ;
- Conformité et validité par rapport aux pièces administratives ;
- Pertinence et qualité de l'offre au regard du cahier des clauses techniques ;
- Conformité aux spécifications de l'appel d'offres /lot ;
- la taille et la réputation du soumissionnaire et de chacun des partenaires ;
- Compétence de l'équipe Technique ;
- Compétence dans le domaine ;
- Qualité des références avec des clients comparables à la CRRH-UEMOA ;
- Partenariat avec les Constructeurs;
- Les engagements sur une qualité de service, des délais d'intervention sur site; de rétablissement du service; de livraison d'une pièce de rechange ;
- Garanties offertes et Service Après-Vente (qualité, Etendue) ;
- Solidité financière, du soumissionnaire, jugée sur la base des documents comptables présentés ;
- Coûts.

- Causes d'élimination

Les soumissionnaires qui ne satisferont pas aux conditions ci-après seront purement et simplement éliminés :

- Non-respect de la date et l'heure de remise de l'offre ;
- Non-respect des clauses générales.

- Conditions de dépouillement et analyse des offres

L'ouverture, le dépouillement et l'analyse des offres seront effectués conformément aux procédures d'acquisition des Biens et Services de la CRRH-UEMOA, par une Commission ad hoc.

La CRRH-UEMOA se réserve le droit de ne donner suite à aucune offre.

MODELE DE PROPOSITION FINANCIERE

DESIGNATION	QUANTITE	P.U. (FCFA)	P.T. (FCFA)	Options
I. OFFRE DE BASE				
-				
-				
-				
II. OPTION				
-				
-				
III PRESTATIONS				

TOTAL FOB				
(-) Remise				
(+) Frais Transport				
(+) Assurances				
(+) Autres frais				
(=)TOTAL CAF				

MODELE DE SOUMISSION ⁽¹⁾

1. Je soussigné (Nom et Prénoms, Profession)

.....

Agissant au nom et pour le compte de (Nom de la Société)

En qualité de

Inscrit au Registre du Commerce de (Localité)..... Sous le numéro

Faisant élection de domicile à (adresse complète)

.....

2. Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges relatif à la fourniture et l'installation d'un système de contrôle d'accès et d'un système de vidéosurveillance ainsi que la prestation de services associés à la CRRH-UEMOA,

Me soumet aux dispositions dudit Cahier des Charges et propose une offre pour le lot numéro

4. Le délai de validité de mon offre est de mois⁽²⁾ pour compter de la date de clôture du dépôt des offres.

5. Au cas où mon offre serait retenue, les délais de livraison proposés seraient demois.

FICHE D'IDENTIFICATION

1. NOM DE LA SOCIETE :
2. NUMERO D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE :
3. DATE DE CREATION :
4. LOCALISATION DU SIEGE DE LA SOCIETE :
 - . Rue n°
 - . N° adressage :
 - . Quartier :
5. ADRESSE POSTALE :
6. NUMERO DE FAX :
7. NUMERO DE TELEPHONE :
8. NOM ET PRENOMS DU DIRECTEUR GENERAL :
9. NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOSSIER :
10. AUTRES RENSEIGNEMENTS :
 - a) - Chiffre d'affaires annuel :
 - b) - Principaux clients à Lomé :

⁽¹⁾ La soumission doit être conforme au modèle et dûment datée et signée.

⁽²⁾ Les délais de validité des offres ne peuvent être inférieurs à trois (03) mois.

